

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 25 MARS 2010

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	37
Absents représentés	7
Absents excusés	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DIX, LE VINGT CINQ MARS à VINGT HEURE CINQUANTE le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 mars 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme POURRE, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, MM. LACHOURI, ONAKAYA MENGE, CATALAN, MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER (jusqu'au point B1), MOOG, MACHADO, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. ONAKAYA MENGE,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. ROSSET,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par M. BARON (à partir du point B2),
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par M. RAMEAU,
M. CASTELNAU, conseiller municipal, représenté par M. LECLERCQ.

ABSENTE EXCUSEE

Mme MONTUELLE, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 18 février 2010.

(39 voix pour, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. CATHENOZ)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires relatif à l'action et l'urgence pour le droit inaliénable et fondamental au logement (vœu joint).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ REND hommage à Jean Ferrat.

A/ Est informé sur la situation de l'hôpital Charles Foix

(affaire non sujette à un vote)

B1/ ELIT M. RAMEAU, en tant que président de séance pour l'examen du compte administratif 2009 de la ville.

(Monsieur GOSNAT sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

ARRETE les comptes administratifs 2009, concernant :

a/ le budget Ville,

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

b/ le budget annexe d'assainissement,

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

c/ le budget annexe du chauffage centre-ville,

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

d/ le budget annexe de la restauration municipale,

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

e/ le budget annexe aide à domicile,

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

f/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

g/ le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B2/ ARRETE les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2009 relatifs au :

- budget Ville,
- budget annexe d'assainissement,
- budget annexe du chauffage centre-ville,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe aide à domicile,
- budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,
- budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

(unanimité)

B3.a/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2009 du budget Ville d'un montant de 8 038 520,29 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

b/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2009 du budget annexe d'assainissement d'un montant de 462 703,78 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

c/ DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2009 du budget annexe du chauffage centre-ville à hauteur de 200 000 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

B4/ FIXE comme suit les taux de chacune des taxes directes locales :

DESIGNATION DES TAXES

TAUX DEFINITIVEMENT FIXE

- Taxe d'habitation	10,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,72 %
- Taux relais cotisation foncière des entreprises	29,61 %

(38 voix pour et 6 voix contre : Mme PERNIN, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

C/ APPROUVE le Projet Stratégique Directeur d'Orly Rungis Seine Amont, la convention d'objectifs à signer avec la Région Ile-de-France et les partenaires territoriaux prise en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, dans le cadre du Grand Projet 3 : Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France ainsi que le programme de construction de logements et le projet de programme d'actions qui sont annexés à la convention d'objectifs.

(42 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

D/ ACCORDE, au titre de l'année 2010, deux participations à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant respectif de 2 700 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en 3 versements) et de 1 100 000 € sur les réhabilitations PALULOS (répartie en 2 versements).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mademoiselle Virginie Savoyen, régisseur de la régie de recettes du Hangar, pour un montant de 384 €.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2/ DECIDE d'acquérir au prix de deux cents mille euros (200 000,00 €) les lots de copropriété n°18 et 42 sis, 80 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AV n°81, appartenant à Monsieur et Madame Lucas-Faur et PRECISE que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

3/ APPROUVE la vente à intervenir entre la Commune et la société Hisif (ou son substitué), de l'ensemble immobilier sis 10 bis/12 avenue de Verdun, 2/2 bis rue de Châteaudun à Ivry-sur-Seine, dépendant des parcelles cadastrées section Y n°116 et 117, d'une superficie de 254 m² et 358 m² au prix de 469 740,00 € et PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

4/ VALIDE les orientations en vue de l'élaboration d'un nouveau projet pour la restructuration du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, objet d'une nouvelle concertation qui prendra notamment la forme de diverses rencontres, réunions publiques, expositions et APPROUVE l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement relative à la restructuration urbaine et commerciale du centre Jeanne Hachette - Marat - Voltaire.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

5/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion des subventions communales, dans le cadre du Programme Social Thématique (PST) 2009-2013, avec le PACT du Val-de-Marne.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

6/ ACCORDE la garantie communale à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Coopérer Pour Habiter pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 5 617 704 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 47 logements sociaux sis, 55 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine et ACCORDE au même organisme une subvention de 235 000 €, au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

7/ ACCORDE la garantie communale à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Coopérer Pour Habiter pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 5 312 614 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 41 logements sociaux sis, 59 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine et ACCORDE au même organisme une subvention de 205 000 € au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

8/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les ensembles immobiliers communaux situés sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine, ainsi que dans les bâtiments du centre de loisirs Le Bréau à Dammarie-les-Lys.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

9/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 100 € au profit du Secours Populaire Français et de 1 100 € au profit de la Croix Rouge pour l'aide aux victimes du séisme en Haïti.

(unanimité)

10/ APPROUVE la convention de financement pour l'année 2010 à passer avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry. **PRECISE** que la Ville d'Ivry versera à la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry une subvention de 618 947 euros pour l'année 2010.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

11/ APPROUVE les conventions triennales d'habilitation à passer avec l'Etat permettant à la Commune d'Ivry-sur-Seine, via son Centre municipal de santé, de poursuivre les actions de santé publique en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

(unanimité)

12/ APPROUVE la revalorisation de 1,0178 % du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2009, soit un montant mensuel de 218,70 €, **PRECISE** que les majorations de l'indemnité représentative de logement allouées aux instituteurs non logés déjà versées par la commune s'élèvent pour l'année 2009 à 4 418,61 € et **RAPPELLE** sa volonté de voir l'Etat assumer seul cette charge financière.

(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 28 février 2010.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H00

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT